



Conseil de la Ville

Règlement RV-2013-12-92 modifiant le Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Carte des grandes affectations

La carte 1 annexée au Règlement RV-2008-07-60 sur le schéma d'aménagement et de développement révisé est modifiée par la création d'une aire d'affectation RÉCRÉATION à même une partie d'une aire d'affectation RESSOURCES pour y inclure la partie du lot 1 963 951 du cadastre du Québec qui a été exclue de la zone agricole par la décision numéro 402259 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe A.

Adopté le 3 février 2014

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 15 AVRIL 2014